



CHEF DE CLINIQUE DES UNIVERSITES-ASSISTANT TERRITORIAL (CCU-AT) Discipline médicale : MEDECINE D'URGENCE

1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Deuxième établissement de la région Centre Val de Loire, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans est un établissement de 1300 lits MCO et 500 lits d'EHPAD et SLD. Il est doté d'un budget de 500 M€.

Le nouvel hôpital, entièrement reconstruit, regroupant les deux sites MCO historiques du CHR a ouvert fin 2015. Outre le regroupement de toutes les activités médicales sur un seul site qui permet de garantir au patient un accès rapide au plateau technique, le nouvel hôpital est doté des techniques médicales les plus modernes et d'une logistique ambitieuse : préparation robotisée et nominative des médicaments - le CHR figure parmi les premiers sites en France à en bénéficier -, réseaux pneumatiques qui transportent très rapidement d'un bout à l'autre du bâtiment les prélèvements de laboratoire, le sang ou les médicaments urgents, de nombreux équipements médicaux installés, tels que la 3^e IRM, le 2^e TEP Scan, 450 rails élévateurs pour manipuler les malades dans leurs chambres, des transports automatisés pour la livraison de toute la logistique dans les services et une organisation médicale et soignante élaborée pour que les soignants restent davantage auprès des patients.

2. Présentation du service de l'établissement d'accueil

Nom du service : SAMU-SMUR-URGENCES Adulte

Pôle de rattachement : Pôle des Métiers de l'Urgence

Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : SAMU-SMUR : Dr AUCHERES Guillaume - guillaume.aucheres@chr-orleans.fr (0238229796) URGENCES Adulte : Dr MALET Anne - anne.malet@chr-orleans.fr (0238229773)

Composition de l'équipe médicale : 22 PH, 8 PHC, 5 Assistants, 1 praticien Attaché

Nombre de lits : 20 lits Porte

Nombre de places :

Plateau technique : SAMU-Centre 15 : 2 Régulateurs H24, 2 ou 3 équipes SMUR, SAUV 4 places - TDM - IRM

Autres :

3. Missions confiées (soins, enseignement et recherche) et organisation du temps de présence entre les sites

- Régulation médicale au SAMU-Centre15
- Prise en charge des urgences MCO en pré-hospitalier (SMUR)
- Prise en charge des urgences médico-chirurgicales aux Urgences Adulte avec participation à l'activité des différents secteurs des Urgences et Lits PORTE

4. Les compétences à développer

Acquisition d'une autonomie dans l'évaluation et la prise en charge des urgences sur les 3 secteurs d'activité (URGENCES, SAMU, SMUR), Autonomie dans la prescription des examens complémentaires et des traitements, Autonomie dans l'orientation des patients

5. L'organisation de la permanence des soins

Dans l'établissement d'accueil :

Au SAMU-SMUR : 4 séniors 24h/24 (2 séniors en Régulation médicale - 2 séniors en SMUR)

Aux URGENCES : Au minimum, 2 séniors urgentistes 24h/24 dont un expérimenté

6. Les valences (enseignement/ recherche)

Proposition de participer à des travaux de recherche, Séance de Bibliographie, Staffs

7. Les moyens à disposition du chef de clinique-assistant territorial universitaire (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)

Plateau technique très large

- Proposition de 3 jours de stage au bloc pédiatrique

➤ Proposition de 3 jours de stage en Salle de naissance	
8. Logement par l'établissement d'accueil	
	Pas de logement au CHRO. Des logements peuvent toutefois être proposés par la Mairie d'Orléans, en fonction de leurs disponibilités.
9. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue du clinicat territorial	
Plusieurs postes vacants (Assistants, Praticiens Hospitaliers)	
10. Rémunérations, prime d'exercice territorial	
Votre employeur sera l'Université de Tours et le CHRU de Tours. Vous ferez l'objet d'une mise à disposition intégrale par le CHRU de Tours dans votre établissement d'accueil. - Traitement de base : réglementation statutaire - Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif - Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins	
11. Prise en charge des frais de déplacement	
Oui, en fonction des modalités de partage de temps de travail Sur la base forfaitaire de 45 € Aller/Retour ou le cas échéant sur la base d'un abonnement mensuel SNCF, dans la limite d'un plafond mensuel fixé à 86,16 euros, directement par le Centre Hospitalier Régional d'Orléans à l'intéressé (e).	